



POINT SUR LES NAO DE BRANCHE OPH, Coop'HLM et ESH.

Comme tous les ans, les syndicats négocient les salaires minima de leur branche professionnelle. Ces minima sont supposés être la « **juste contrepartie minimale** » au regard des compétences et qualités requises pour occuper un emploi au sein de la grille de classification conventionnelle. A ce qui précède, s'oppose la logique purement économique des employeurs !

Les employeurs du logement social font ils le concours à celui qui payera des salaires se rapprochant le plus possible du SMIC ?



LA NAO DE BRANCHE DANS LES OPH :

Présentation : Les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial. Ils gèrent plus de 2,4 millions de logements et emploient près de 46 000 salariés dont 17% agent publics (Pour rappel, la CGT revendique une revalorisation de la valeur du point de 10%). La gouvernance est assurée par la collectivité de rattachement (Département ou EPCI) ayant la compétence en matière de logement social.



Revendication CGT OPH : La demande repose sur une revalorisation forte de la rémunération de la catégorie la plus basse (1.1) à 1.800 € brut/mois pour d'une part soutenir les bas salaires qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire en 2020 mais d'autre part pour éviter un écrasement par le bas des niveaux entre catégorie dû à une augmentation du SMIC plus importante que celle des revalorisations de la branche.

Grille des salaires 2021 : Ci-dessous la nouvelle grille salariale négociée et validée par la CFDT, FO et CFE/CGC

Catégories et niveaux	Proposition Collège Employeurs	Evolution
		2021
1.1	1 555,00 €	1,77%
1.2	1 577,50 €	1,9%
2.1	1 666,00 €	1,9%
2.2	1 796,50 €	1,9%
3.1	2 196,00 €	1,9%
3.2	2 659,60 €	1,9%
4.1	3 643,40 €	1,6%
4.2	5 120,00 €	1,6%



La CGT n'est pas signataire : En effet, ces niveaux de rémunération sont bien loin des revendications de la CGT et malgré l'effort important annoncé par la délégation employeur, le niveau 1.1 ne se situe qu'à 0.42€ au-dessus du SMIC (1 554.58 €). On notera la mesquinerie de la proposition qui ne porte même pas l'augmentation des catégories 1.1 à 1,9%. Rappelons également que l'année 2020 fut une année blanche en termes d'augmentation salariale.

Visitez le blog du collectif logement CGT : <http://cgt.logement.over-blog.com>

Contact : cgt.logement@free.fr

LA NAO DE BRANCHE DANS LES COOP'HLM :

Présentation : Les coopératives font partie des entreprises dont « le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale ». Les COOP'HLM gèrent 218 000 logements et produisent près de 8000 logements en accession sociale et emploient 2770 salariés.



Revendications CGT COOP HLM : En 2020 l'ensemble des organisations syndicales a considéré que les propositions des employeurs étaient inacceptables. En 2021, alors que les résultats nets des COOP augmentent de 18%, les employeurs refont la même proposition qu'en 2020 à savoir une revalorisation de 1,2% des minima pour les 2 années. Voir le tract intersyndical. <http://cgt.logement.over-blog.com/2020/12/nao-coop-hlm-un-pouvoir-d-achat-en-baisse-et-des-resultats-financiers-en-hausse.html>. La CGT des COOP'HLM revendique l'amélioration du pouvoir d'achat.

Grille des salaires 2021 Ci-dessous la nouvelle grille salariale validée par la CFDT et la CFE CGC

Niveaux	Minima 2021	Annexe IV Niveaux		Minima 2021
A1	SMIC	1ère catégorie	Femme de ménage - Ouvrier spécialisé - Ouvrier qualifié	SMIC
A2	1 668,99 €		Ouvrier hautement qualifié	1554,58 €
A3	1781,12 €		Ouvrier hautement qualifié possédant plusieurs qualifications	1581,63 €
A4	1965,91 €		Ouvrier hautement qualifié chargé de menus travaux administratifs et de réception de bâtiment	1619,01 €
A5	2152,80 €		Chef d'équipe	1805,89 €
A6	2392,73 €		Contremaitre	1918,03 €
A7	2609,52 €	2ème catégorie	Veilleur de nuit, gardien, aide gardien	SMIC
A8	2815,00 €		Gardien chef	1554,58 €
A9	2983,30 €			
A10	3263,63 €			

La CGT n'est pas signataire: L'augmentation représente pour un salarié en A4 moins de 20 € net par mois. Pour tenter de faire passer cette baisse de pouvoir d'achat les employeurs ont accepté de faire passer la participation de l'employeur à la prévoyance à 60% ; cela représente pour un salarié en A4 à peine 2 € par mois : quel mépris des salariés ! voir <http://cgt.logement.over-blog.com/2021/01/nao-coop-hlm-la-cgt-ne-signera-pas-l-accentuation-de-la-degradation-du-pouvoir-d-achat.html>



LA NAO DE BRANCHE DANS LES ESH :

Présentation : Les SA HLM (ESH) sont des sociétés HLM de droit privé. Elles gèrent 2.5 millions de logements et emploient 34 000 salariés. Leur actionariat est composé majoritairement par Action Logement, des banques et des assurances.



Revendication CGT ESH : Notre demande est claire et légitime. Depuis 2009, nous constatons un affaissement généralisé de notre grille salariale au regard de la grille de classifications ESH. Nous demandons un réajustement de cette grille et sommes ouverts à une négociation pouvant être pluriannuelle dans l'objectif d'aboutir à un accord. Pour le moment, les employeurs s'y refusent !

Grille des salaires 2021 : Ci-dessous la nouvelle grille salariale négociée et validée par CFDT, CFTC, UNSA et FO.

Cotation	Coefficient (administratif, entretien, maintenance)	Salaire minimum annuel professionnel (euros)
4 à 9	G1, EE, OE, EQ, OQ1	21 039.54 €
10 à 12	G2, GQ, AQ, OQ2	22 387.43 €
13 à 15	G3, GHQ, OHQ	24 464.45 €
16 à 18	G4, GS, CE	27 274.00 €
19 à 21	G5	35 352.38 €
22 à 24	G6	36 804.35 €
25 à 27	G7	37 690.84 €
28 à 30	G8	43 169.24 €
31 à 32	G9	60 830.42 €



La CGT n'est pas signataire : En effet, l'augmentation de cette grille ne répond pas ou que très partiellement à la problématique d'affaissement de notre grille salariale ESH. L'augmentation de chacun des minima varie de 0,5% à 0,994% Ce qui reste très insuffisant !

Les ESH disposent des capacités économiques pour mener une politique salariale socialement responsable, les salariés de la branche doivent en prendre conscience.

**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**

Mutuelle – EDF – GDF – Loyers,

PROPOSITION DE LA C.G.T. EN MATIERE DE GRILLE DE SALAIRE MINIMUM

Pour chacun des grands niveaux de qualification, le salaire de base minimum garanti devrait être :

Niveaux	Proposition C.G.T.
non diplômé	Smic-1800 € bruts
BEP-CAP	1,2 fois le Smic, soit 2 160 € bruts
Bac	1,4 fois le Smic, soit 2 520 € bruts;
BTS-DUT (Bac + 2)	1,6 fois le Smic, soit 2 880 € bruts
Licence LMD / professionnelle (Bac + 3)	1,8 fois le Smic, soit 3 240 € bruts
Master (Bac + 5)	2 fois le Smic, soit 3 600 € bruts
Doctorat (Bac +8)	2,3 fois le Smic, soit 4 140 € bruts



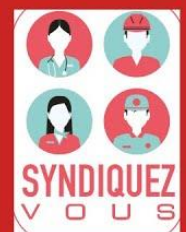
La C.G.T. propose :

- ▶ une grille des classifications avec des références au niveau de l'Éducation nationale et ses diplômes;
- ▶ la garantie d'une progression minimale de coefficients pour chaque salarié;
- ▶ Le doublement au minimum du salaire de base de chaque salarié sur sa carrière
- ▶ une hiérarchie permettant une meilleure répartition des richesses produites par les travailleurs;
- ▶ une classification transposable d'une entreprise à une autre

LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES. LA CGT A LE VOTRE.

SYNDIQUEZ-VOUS !!!!
www.cgt.fr

CAMPAGNE D'ADHESION A LA CGT



Envie de faire changer les choses ?

SYNDIQUEZ-VOUS !